

PLAQUETTE TARIFS 2024

(effet 1^{er} juillet)

ADHESION	
Cotisation annuelle	Part fixe 25€ Part Variable (base effectifs connus au 31/12/2023)

BASI COMPTA	
Droit annuel	48 €
Formation initiale (par association) - 2h	30 €
Formation actualisation et perfectionnement (par association) - 2h	20 €

FORMATION PREMIER SECOURS	
Gestes qui sauvent (GQS) - 2 heures	26 €
Premier Secours Civique niveau 1 (PSC 1) - 7 heures	62 €
Recyclage PSC1 - 4 heures	36 €

IMPACT EMPLOI	
Bulletin de salaire	
Adhésion de l'association employeur	25 €
Entrée d'un nouveau salarié	10 €
Entrée d'un nouveau salarié déjà connu	5 €
Edition/Simulation Bulletin de salaire (par bulletin)	
de 1 à 9 bulletins mensuels	12 €
de 10 à 19 bulletins mensuels	11 €
de 20 bulletins mensuels et plus	10 €
Sortie d'un salarié (solde de tout compte)	25 €
Association employeur sans production de bulletin de salaire (par moi)	10 €
Sortie de l'Association employeur (par salarié)	25 €
Edition particulière	5 €
Intervention et recherche exceptionnelles	21€ / h
Contrôle Urssaf	
Préparation et mise à disposition des documents (par année de contrôle)	30 €
Participation du CDOS au contrôle	21€ / h

LOCATION DE SALLES (CREF)	
Gratuité pour les comité adhérents pour toute les réunion à caractère statutaire + une par an à objet libre	

LOCATION MATERIEL	Voir plaquette
--------------------------	----------------

MAISON DES SPORTS	
Loyer (m ² par mois)	5,70 € le m ²
Redevance mensuel	
Place de Parking	5,00 €
Internet Seul	12,50 €
Internet - Téléphonie	20,00 €
Poste téléphonique	10,00 €
Frais de fonctionnement et maintenance	15,00 €

PAPS	
Inscription au cycle	80 €
Reversement à l'association structure d'accueil post Paps (si reconnue "Sport Santé")	20 €
Temps en séance (tarif horaire des intervenants)	30 €
Temps de Préparation (tarif horaire des intervenants)	20 €
(base 1/4h avant - 1/4 après)	
Participation de la collectivité au coût d'un cycle PAP'S (24 séances)	600 €